



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL de la 29^e séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond présidée par M. le maire Claude Duplain, le lundi 11 décembre 2023 à 19 h, à la maison de la Justice au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers	Claude Renaud
	Philippe Gasse
	Benoit Voyer
	Yvan Barrette
	Pierre Cloutier
	Fernand Lirette

Sont également présents : Sont également présents : La directrice générale, Mme Chantal Plamondon, le directeur général adjoint et trésorier, M. Nicolas Pépin, l'urbaniste, Mme Célia Solinas et la greffière, Mme Vicky Morasse.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

1.1 Présentation du budget de l'année 2024

1.2 Adoption du budget de l'année 2024

1.3 Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026

1.4 Publication du document explicatif du budget de l'année 2024 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026

2. Trésorerie

2.1 Aucun

3. Sécurité publique

3.1 Aucun

4. Transport routier et hygiène du milieu

4.1 Aucun

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Aucun

6. Loisirs et culture



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

- 6.1 Aucun
- 7. Période de questions
- 8. Levée de la séance

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

SUJET 1.1

M. le maire Claude Duplain fait la présentation du budget de l'année 2024.

23-12-485 ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2024

Attendu qu'un projet de budget pour l'année 2024 a été déposé aux membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond adopte, pour l'exercice financier 2024, un budget équilibré de 23 247 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

23-12-486 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024, 2025 ET 2026**

Attendu qu'un projet de programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 a été déposé aux membres du conseil conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

23-12-487 **PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET DE L'ANNÉE 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024, 2025 ET 2026**

Attendu qu'un document explicatif du budget et du programme triennal précédemment adoptés sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la ville, et ce, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que le conseil souhaite également que ce document explicatif soit publié dans le journal municipal ainsi que sur le site Internet de la Ville;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète que le document explicatif du budget et du programme triennal adoptés soit publié dans le journal municipal ainsi que sur le site Internet de la Ville, en plus d'être distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 7.

Période de questions.

Le maire invite les gens présents à formuler leurs questions au sujet du budget et du programme triennal d'immobilisations précédemment adoptés.

Les personnes suivantes ont adressé des questions :

- ✓ *M. Denis Cayer;*
- ✓ *M. Pierre Robitaille;*
- ✓ *M. Jacques Plamondon;*
- ✓ *M. Johann Queffelec (par courriel).*

SUJET 8.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 20 h.

Vicky Morasse
Greffière

Claude Duplain
Maire